



Les enfants en Corse : moins fréquents qu'en province mais surreprésentés dans les familles monoparentales

En 2014, 58 800 enfants de moins de 18 ans vivent en Corse avec au moins l'un de leurs parents. Ils représentent 18 % des habitants de l'île soit l'une des plus faibles représentations de province. Ces enfants évoluent plus souvent au sein d'une famille monoparentale notamment à l'adolescence. Ils sont davantage « enfant unique » qu'en moyenne nationale ou nés d'un parent immigré. Dans la région, neuf enfants sur dix vivent quotidiennement avec au moins un parent occupant un emploi mais cette proportion baisse à sept sur dix quand ils évoluent au sein de familles monoparentales. Leurs parents sont moins diplômés qu'en province mais plus les enfants sont jeunes, plus le niveau d'instruction des parents augmente. Enfin, ils habitent davantage en appartement et sont deux fois plus souvent en situation de surpeuplement dans leur logement qu'en moyenne.

Jean-Michel Squarcini, Insee

Adultes de demain, les enfants et les adolescents de moins de 18 ans ne sont, à cet âge, pas encore autonomes. Pourtant, leur présence, liée à celle de leur famille, détermine l'offre de services publics sur le territoire corse de la petite enfance (crèches, maternelles), de l'enfance (école primaire, périscolaire) et de l'adolescence (collège, lycée, transports scolaires). Leurs choix d'orientation et les opportunités détermineront l'entrée dans leur vie d'adulte. En outre, leurs activités et leurs habitudes de consommation influencent tout un pan de l'activité économique de l'île (clubs sportifs, animations, commerce...).

Au 1^{er} janvier 2014, la Corse compte 324 200 habitants dont 60 300 jeunes de moins de 18 ans. Parmi ces mineurs, 58 800 habitent en logement ordinaire avec au moins l'un de leurs parents. Ils sont qualifiés d'« enfants » (*définitions*). Parmi les 1 500 jeunes ne répondant pas à cette condition, huit sur dix vivent avec leurs grands-parents, un autre membre de la famille ou des amis. C'est beaucoup plus qu'en moyenne de province où cette proportion dépasse à peine les cinq sur dix. A contrario, ils vivent plus rarement en communauté : un jeune sur dix de ce groupe vit en collectivité (internat...). Enfin, un sur dix est un adolescent déjà autonome, jeune parent ou en couple.

Des enfants peu nombreux

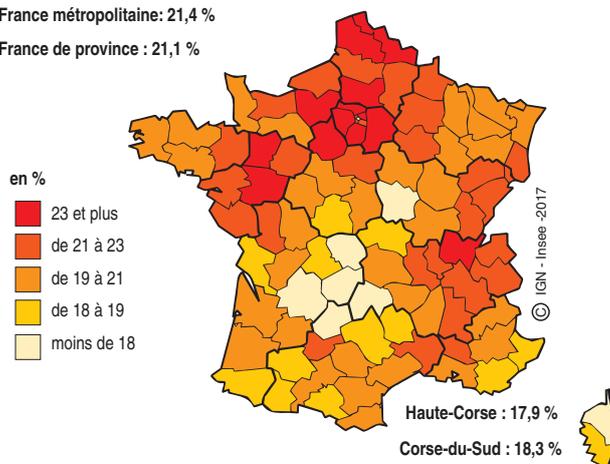
Dans la région, les enfants sont proportionnellement moins nombreux qu'au niveau national. Ils représentent 18 % de la population contre 21 % en France de province. Parallèlement à la croissance démographique de l'île, leur nombre augmente.

1 Les enfants moins présents dans le Sud de la France

Part des enfants de moins de 18 ans dans la population des départements en 2014

France métropolitaine: 21,4 %

France de province : 21,1 %



Champ : enfants mineurs vivant avec au moins l'un de leurs parents

Source : Insee, Recensement de la population 2014

Leur poids dans la région est ainsi relativement stable depuis 2006 au sein d'une population pourtant vieillissante. Ce déficit d'enfants concerne un peu plus le département de la Haute-Corse que celui de la Corse-du-Sud (*figure 1*). Les départements insulaires figurent parmi les 10 départements de

province qui compte la plus faible proportion d'enfants avec la Creuse (16 %) et le Cantal (17 %). Inversement, les moins de 18 ans sont très présents dans la population de l'Oise et de l'Ain (24 %).

Ces jeunes sont inégalement répartis sur le territoire insulaire. Si leur implantation en volume suit celle des habitants, leur poids dans la population est particulièrement élevé dans les aires urbaines et notamment en périphérie des villes bastiaise (le long du cordon lagunaire au Sud) et ajaccienne (vallée de la Gravona) (figure 2). En effet, au sein de ces couronnes, les habitants sont souvent des familles avec enfants qui ont quitté les pôles urbains pour de meilleures conditions de vie et de logement. En revanche, les enfants sont peu nombreux et peu représentés dans les zones rurales.

Parmi les enfants résidant en Corse en 2014, 78 % y sont nés et 17 % sont originaires d'une autre région ou territoire français. Les 5 % restant, soit 3 000 personnes, sont nés à l'étranger. Les trois quarts sont de nationalité étrangère, le plus souvent originaires du Portugal (44 %), du Maroc (27 %) et des autres pays de l'Union Européenne (17 %).

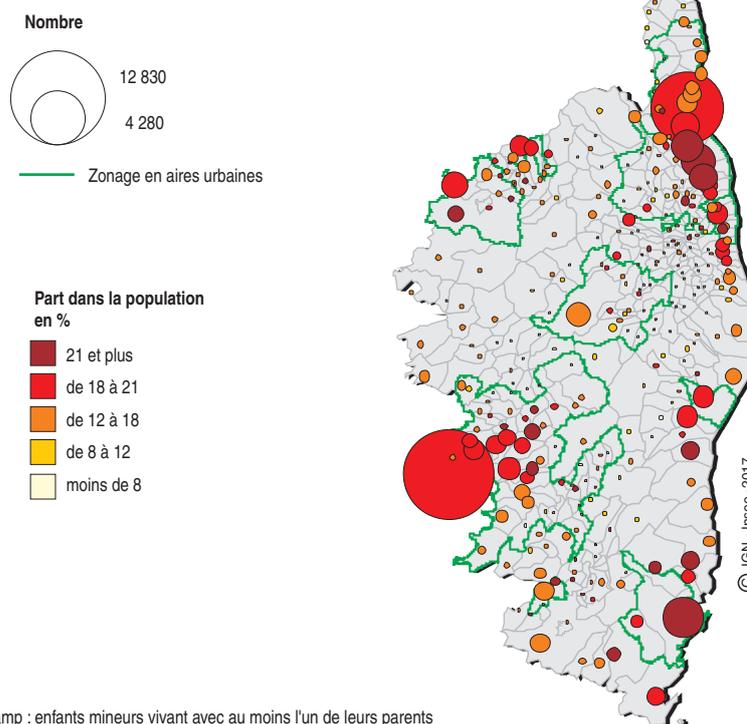
La répartition par âge des moins de 18 ans est assez homogène dans la région. En revanche, il y naît 107 garçons pour 100 filles. Comme en France de province, on rencontre cet excédent masculin à chaque âge.

Des enfants plus souvent concernés par la famille monoparentale

En 2014, 23 % des mineurs insulaires vivent en famille monoparentale ; cela représente deux points de plus par rapport à 2006 et quatre points de plus qu'en France de province. En effet, les configurations familiales régionales se transforment et se détachent davantage qu'en province de la famille traditionnelle. La part des enfants vivant en famille monoparentale augmente avec l'âge : elle est de 30 % chez les adolescents âgés de 15 à 17 ans, soit deux fois plus que chez les jeunes enfants de moins de 5 ans (figure 3). Quand ils appartiennent à ce type de

2 Les enfants résident essentiellement dans les espaces urbains

Nombre d'enfants de moins de 18 ans et part dans la population par commune en Corse en 2014



Champ : enfants mineurs vivant avec au moins l'un de leurs parents

Source : Insee, Recensement de la population 2014

famille, les enfants habitent avec leur mère 5 fois sur 6.

Parallèlement, 77 % des enfants évoluent au sein d'un couple (les deux parents ou un parent et un beau-parent). Ils vivent moins souvent avec un couple marié qu'en province. Si le mariage n'est plus un préalable pour avoir des enfants, les conjoints ont tendance à régulariser leur union quand les enfants grandissent. Dans la région, parmi les enfants vivant avec un couple, 53 % de ceux de moins de 3 ans cohabitent avec un couple marié contre 78 % chez les 15-17 ans (encadré 2).

Plus d'enfants uniques

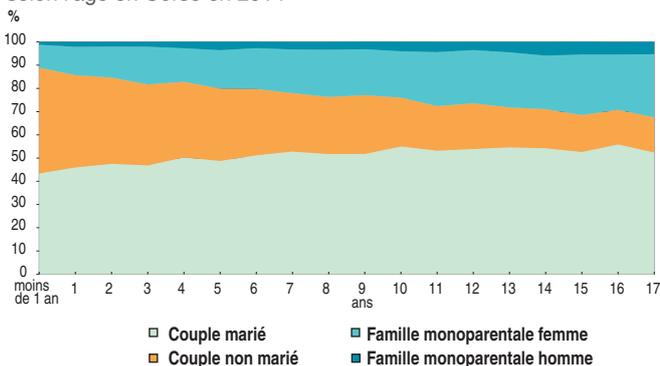
En Corse, 18 000 enfants sont des enfants uniques. Leur part est très supérieure à celle de la France de province (31 % contre

21 %) et ce, quel que soit le type de famille (figure 4). Cela concerne davantage les familles monoparentales : 42 % des enfants des familles monoparentales sont des enfants uniques contre 27 % des enfants vivant au sein d'un couple. Si ce constat est national, la différence selon le type de famille est plus marquée en région. Parallèlement, 27 300 enfants vivent dans des familles de deux enfants, leur part est plus élevée qu'au niveau national (47 % contre 45 %). Ainsi, en Corse, les trois quarts des moins de 18 ans évoluent dans des fratries de moins de trois personnes, soit davantage qu'en province où cette proportion est de deux tiers.

A contrario, les enfants de la région sont moins souvent dans une famille nombreuse (3 enfants ou plus) que sur le continent. Seuls 850 vivent dans des

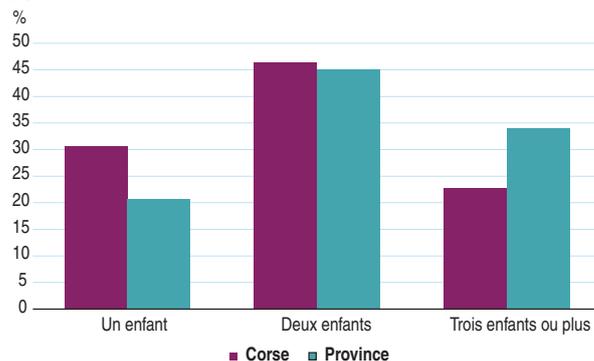
3 La vie en famille monoparentale plus fréquente à l'adolescence

Répartition des enfants de moins de 18 ans par type de famille selon l'âge en Corse en 2014



4 Davantage d'enfants uniques en Corse

Répartition des enfants de moins de 18 ans selon la taille de la fratrie en 2014



fratries de plus de 4 personnes. Leur part est deux fois plus faible qu'en province.

Neuf enfants sur dix dans des familles en emploi

En 2014, 88 % des jeunes insulaires vivent avec au moins un parent occupant un emploi (figure 5). Ce taux est similaire en France de province. Dans la région, c'est le cas pour 93 % des enfants vivant au sein d'un couple alors que cette part baisse à 69 % pour les enfants d'une famille monoparentale. Or l'emploi est crucial pour ces mono parents qui ne disposent que d'une possibilité de revenu pour faire vivre la famille. D'ailleurs, Les enfants de famille monoparentale sont plus souvent touchés par la pauvreté : en région, 30 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté contre 18 % des couples avec enfants.

La proportion d'enfants vivant avec un couple d'actifs occupés est beaucoup plus faible qu'en moyenne de province : 43 %, soit 11 points de moins. Les enfants de familles nombreuses évoluent moins souvent dans un tel environnement. En revanche, la part des enfants sous la responsabilité d'un chef de famille en emploi et d'un conjoint « inoccupé » est plus importante en région (7 points d'écart). En effet, au sein d'un couple, le conjoint se déclare plus souvent au foyer qu'en Province, les enfants de moins de 2 ans étant davantage gardés par leur parent sur l'île (encadré 1). Enfin, vivre avec deux parents sans emploi est une situation beaucoup moins fréquente, sur l'île comme ailleurs.

Les enfants de familles monoparentales ont plus souvent leur parent en emploi qu'en province, que ce parent soit un homme ou une femme, les hommes étant plus souvent en emploi que les femmes.

En Corse, en lien avec le niveau de diplôme de la population, les enfants ont généralement des parents moins diplômés qu'en France de province : 64 % vivent avec un parent ayant au moins le baccalauréat contre 67 % sur le continent. L'écart est encore plus marqué pour les diplômés du supérieur. Suivant la tendance générale de l'augmentation du niveau de diplôme de la population, les jeunes enfants (moins de 3 ans) ont des parents plus diplômés que les adolescents (15-17 ans).

Emploi et qualification étant très liés, un enfant ayant au moins un parent en emploi a quasiment deux fois plus de chances de vivre avec un parent ayant au moins le baccalauréat et trois fois plus de chance d'habiter avec un parent diplômé du supérieur qu'un enfant vivant dans une famille « inoccupée ».

Parmi les enfants n'ayant aucun parent en emploi, 37 % vivent avec un parent ayant au plus le BEPC et 17 % avec un parent diplômé du supérieur (respectivement 38 % et 14 % en province). Ils grandissent

Encadré 1

Mode de garde et scolarisation : des spécificités de la petite enfance à l'adolescence

En Corse, la capacité globale d'accueil des enfants de moins de 3 ans est faible (30 places pour 100 enfants contre 55 en France métropolitaine). Il s'agit des crèches, halte-garderie, jardins d'enfants ou assistantes maternelles. Parallèlement, l'île fait partie des régions où la part des parents qui déclarent garder leurs enfants est la plus élevée de France métropolitaine. Elle compte une très faible proportion d'enfants gardés par une assistante maternelle avec moins de deux enfants sur dix. Les enfants de 2 ans sont moins souvent scolarisés qu'au niveau national. À la rentrée 2016, 8,5 % des enfants vont à l'école à cet âge contre 12,3 % en France entière.

Les écoles primaires sont le plus souvent implantées dans les communes à forte densité d'enfants. Dans la région, six communes sur dix en sont dépourvues. Cela crée des inégalités en termes de temps d'accès à ces équipements qui peuvent excéder 15 minutes en voiture dans certaines communes contre 3 minutes en moyenne régionale.

Dans le secondaire, le taux de retard des élèves entrant en sixième à la rentrée 2016 est le plus élevé des régions métropolitaines. A la rentrée 2016, 12,4 % des enfants rentrant en 6^e sont en retard scolaire soit 2,7 points de plus qu'en moyenne nationale. Ce taux baisse ces dernières années en région. Les résultats sont contrastés selon les départements. En Corse-du-Sud, avec 10,4 %, il recule ces dernières années pour se rapprocher du niveau national alors qu'en Haute-Corse, il peine à diminuer et atteint 14,1 %. Néanmoins, les taux de réussite au brevet (89,9 %), baccalauréat général (95,1 %) et technologique (93,7 %) sont plus élevés en Corse qu'en métropole. Par ailleurs, un élève du secondaire sur deux est en demi-pension contre deux sur trois au niveau national.

Enfin, 4 % des enfants de 15 à 17 ans sont non insérés en Corse : ils ne sont ni scolarisés, ni en emploi. C'est 0,5 point de plus qu'en moyenne nationale.

Source : Insee, Ministère de l'Éducation nationale, Caf

5 Neuf enfants sur dix avec au moins un parent en emploi

Enfants de moins de 18 ans selon le type de famille en 2014

		Corse		Province	
		nombre	%	nombre	%
Couple	2 parents en emploi	25 522	43,4	5 962 205	54,4
	un seul en emploi	16 681	28,4	2 326 327	21,2
	aucun en emploi	3 002	5,1	575 959	5,3
Famille monoparentale femme	en emploi	7 563	12,9	1 092 153	10,0
	pas en emploi	3 868	6,6	671 010	6,1
Famille monoparentale homme	en emploi	1 760	3,0	261 150	2,4
	pas en emploi	374	0,6	64 004	0,6
Ensemble		58 770	100,0	10 952 808	100,0

Champ : enfants mineurs vivant avec au moins l'un de leurs parents

Source : Insee, Recensement de la population 2014

aussi dans des fratries plus importantes, quel que soit le type de famille.

Davantage d'enfants avec au moins un parent immigré

En Corse, les enfants vivent plus souvent avec des parents immigrés : 20 % habitent avec au moins un parent immigré soit 4 points de plus qu'en France de province. Parmi eux, quatre sur dix vivent avec un couple dont les deux personnes sont immigrées contre trois sur dix en moyenne de province.

Les enfants ayant au moins un parent immigré vivent davantage au sein d'un couple que ceux qui n'ont aucun parent immigré : neuf enfants d'immigrés sur dix sont dans ce cas contre sept sur dix pour les autres enfants. La taille de leur fratrie est aussi plus importante : 39 % vivent dans des familles nombreuses, soit une part deux fois plus élevée que celle des autres enfants.

Dans la région, 83 % des enfants

d'immigrés ont au moins un parent en emploi, cette part est supérieure à la moyenne de province (77 %). Cette situation est en revanche globalement moins fréquente que celle des autres enfants insulaires de parents non immigrés (89 %). Toutefois, des divergences apparaissent au sein des couples : les enfants d'immigrés sont beaucoup moins nombreux que les autres à avoir leurs deux parents en emploi, alors qu'ils sont surreprésentés dans les familles où un seul parent travaille. Ils ont également des parents particulièrement peu diplômés par rapport aux parents non issus de l'immigration et ce, quel que soit le type de famille.

Deux fois plus d'enfants dans des logements surpeuplés en Corse

En Corse, 55 % des enfants habitent en appartement, c'est le double qu'en moyenne de province où ils vivent plutôt en maison. Cela correspond à la structure

Encadré 2

Le questionnaire du recensement évolue pour mieux s'adapter aux changements de la société

Dans cette étude, la configuration familiale considérée est celle où vit « principalement » l'enfant. De plus en plus d'enfants vivent dans des configurations différentes des familles traditionnelles : famille monoparentale ou recomposée. La multi-résidence éventuelle de l'enfant ou encore de ses demi-frères ou demi-sœurs peut l'amener à s'ancrer dans différentes configurations familiales selon le calendrier. Pour cerner au mieux ces différents moments de vie des enfants, le questionnaire du recensement de la population évolue grâce au recueil plus détaillé des liens de parenté entre les individus d'un ménage. Ce questionnaire « nouvelle-formule » prendra place lors de l'enquête annuelle de recensement 2018. Il permettra notamment de décrire la part des enfants vivant avec des enfants avec lesquels il a des liens de parenté divers : aucun lien de parenté ou demi-frère et demi-sœur.

du parc de logement insulaire où plus de la moitié des logements appartient à ce type d'habitat. Malgré une offre de logements sociaux peu développée en région (10 % du parc), un enfant sur huit habite un logement social.

De plus, 16 % des enfants sont en situation de surpeuplement dans leur logement (figure 6). C'est deux fois plus qu'en moyenne de province. Dans 82 % des cas, le ménage manque d'une pièce de vie supplémentaire pour accueillir convenablement la famille, le surpeuplement est alors qualifié de « modéré ». Pour 18 % restants, il manque au moins deux pièces ou plus dans l'habitat, le surpeuplement est qualifié d'« accentué ». Lié à la taille de la

fratrie et pouvant être provoqué par l'arrivée d'un nouveau né, les enfants de moins de 2 ans sont plus souvent exposés à ce phénomène (20 %). Cela peut être le signe d'une adaptation difficile de l'hébergement quand la famille s'agrandit face au marché foncier insulaire tendu. Les enfants de familles monoparentales sont également davantage confrontés à cette situation que ceux vivant au sein d'un couple. La proportion d'enfants demeurant dans un logement surpeuplé est plus importante dans les espaces urbanisés des moyens pôles, notamment touristiques : à Porto-Vecchio, cela concerne un enfant sur cinq. A Calvi et à Ghisonaccia, un enfant sur quatre est confronté à cette situation. ■

6 Les enfants de Corse vivent deux fois plus souvent dans un logement surpeuplé qu'en province

Enfants de moins de 18 ans selon le type de famille et le degré d'occupation du logement en 2014

	Corse						Province
	Couple		Famille monoparentale		Ensemble		Ensemble
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	%
Situation de sous-peuplement	23 825	52,7	4 973	36,7	28 798	49,0	67,2
Peuplement "normal"	15 143	33,5	5 681	41,9	20 823	35,4	24,2
Surpeuplement modéré	5 180	11,5	2 297	16,9	7 477	12,7	7,0
Surpeuplement accentué	1 058	2,3	613	4,5	1 671	2,8	1,6
Ensemble	45 206	100,0	13 564	100,0	58 770	100,0	100,0

Champ : enfants mineurs vivant avec au moins l'un de leurs parents

Source : Insee, Recensement de la population 2014

Champ

Cette étude porte sur les personnes résidant en Corse, âgées de 0 à 17 ans en années révolues à la date du recensement. Le recensement utilisé est celui millésimé 2014. L'étude est restreinte aux enfants au sens du recensement (voir définition). Ils représentent 97,6 % des moins de 18 ans.

Définitions

Un « enfant » au sens du recensement est une personne célibataire qui habite avec au moins un de ses parents et n'est lui-même ni parent, ni conjoint d'un autre habitant de sa résidence principale. En cas de séparation des parents, il n'est rattaché qu'au ménage chez qui il séjourne le plus souvent. À défaut, il est rattaché au ménage où il est présent le jour du recensement.

Une « famille » est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constitué : soit d'un couple marié ou non, avec son (ou ses) enfants soit d'un adulte avec son (ou ses) enfants. C'est alors une famille monoparentale. Une famille est dite nombreuse lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus.

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, « un immigré » est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est définitive : une personne continue à appartenir à la population immigrée, même si elle devient française par acquisition. L'origine géographique d'un immigré est définie par son pays de naissance et non par sa nationalité à la naissance.

L'indice de peuplement des logements caractérise le degré d'occupation du logement. L'occupation "normale" d'un logement est définie ainsi : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ; une pièce pour les autres personnes mariées ou remariées mais ne vivant pas en couple, veuves ou divorcées, ainsi que pour les célibataires de 19 ans ou plus ; pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

Un logement est considéré en sous-peuplement quand il comporte au moins une pièce en plus de sa taille théorique (occupation normale). Il est en surpeuplement modéré quand il est composé d'une pièce en moins de sa taille théorique et en surpeuplement accentué quand il contient plus d'une pièce en moins.

Pour en savoir plus

- « Vivre dans plusieurs configurations familiales », Insee Première n° 1647 - mai 2017
- « Indicateurs du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en Corse : Famille, enfance et réussite éducative », Insee Dossier Corse n° 5 - juillet 2016



Insee Corse
Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Olivier Léna

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

ISSN : 2416-8068

© Insee 2017